



A Torcy, le 24 mars 2026

Avis de publicité aux associations

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Maire de la commune de Torcy informe

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-7 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- D'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,**
- D'un représentant des **associations de retraités et de personnes âgées,**
- D'un représentant des **associations de personnes handicapées,**
- D'un représentant de **l'Union Départementale des Associations Familiales,**

Au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Torcy.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de bien ou de services au CCAS, et n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

DELAI IMPERATIF

Les candidatures des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard **le 07 avril 2026 à 12h00** sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat du Maire contre un récépissé.

Le Maire, Président du CCAS,
Dominique JOUANNE

